

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

Région de la Colombie-Britannique			
<i>Vérification des pratiques de gestion – Région de la Colombie-Britannique</i> DATE D'APPROBATION : 22/09/2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Le directeur général régional de la région de la Colombie-Britannique doit collaborer avec l'administration centrale pour définir les services à la clientèle externes offerts par AADNC et établir des objectifs de rendement dans la prestation de ces services dans le cadre des mesures permanentes de gestion et de suivi à l'égard de ces normes. Pour assurer l'adoption d'une approche cohérente à l'échelle nationale, les normes, les attentes quant au rendement et les exigences en matière de surveillance devront être communiquées officiellement à toutes les régions par l'administration centrale.</p> <p>Le bureau régional doit également élaborer et mettre en œuvre un processus de sondage auprès des clients qui lui sera propre et qui nécessitera la participation de tous les directeurs régionaux qui offrent des services externes en plus d'intégrer des plans d'action officiels et des procédures de suivi afin qu'on puisse comparer les résultats, puis</p>	<p>L'administration centrale des Opérations régionales travaillera de concert avec d'autres secteurs et régions afin d'élaborer des approches ministérielles en matière de gestion du service en tenant compte des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor. Il s'agit notamment de prendre les mesures qui conviennent en matière de gouvernance et de surveillance de la gestion, de cerner les services offerts par le ministère, d'établir les normes de service et les régimes de contrôle appropriés, et de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun. Les différents directeurs généraux régionaux collaboreront entre eux ainsi qu'avec l'administration centrale pour contribuer à l'élaboration des approches nationales.</p> <p>Les discussions préliminaires ont eu lieu au CDGMO le 11 avril 2011.</p> <p>Mesures</p>	<p>Selon le plan de travail approuvé par les Opérations régionales pour l'initiative sur les normes de service nationales. Voir les dates ci-dessous.</p>	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 31 déc. 2012 : Le secteur des opérations régionales (SOR) a pris en charge les normes de services au sein d'AADNC. La région de la C.-B. a été sollicitée, et elle prend part à l'approche nationale.</p> <p>Mise à jour du SOR :</p> <p>La Direction du soutien aux opérations et à la planification du SOR a assumé la direction en ce qui concerne la gestion des normes de services à AADNC.</p> <p>Au cours de la dernière année, les activités suivantes ont été menées pour répondre aux mesures à prendre indiquées dans l'EPG et le CRG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Stratégie de gestion des services a été établie et présentée au Comité des opérations à l'automne 2011; • le répertoire des services à la clientèle externe a été élaboré et présenté au Comité des opérations et au Conseil du Trésor à l'automne 2011; • le cadre de gouvernance relatif aux normes de service a été rédigé et présenté au Comité des opérations en juin 2011;

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

Région de la Colombie-Britannique			
Vérification des pratiques de gestion – Région de la Colombie-Britannique DATE D'APPROBATION : 22/09/2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
déterminer les répercussions des mesures prises sur le service à la clientèle.	<p>Programmes ayant déjà des normes de service :</p> <p>Officialiser, dans un document, les normes de service existantes.</p> <p>Programmes sans normes de service :</p> <p>Services directs</p> <p>Subventions et contributions</p> <p>Services internes</p> <p><u>Enquête régionale auprès des clients</u> En réaction à l'enquête régionale auprès des clients, le bureau régional devra faire part des résultats à l'ensemble des Premières Nations de la Colombie-Britannique d'ici la fin du présent exercice.</p> <p>Dans le cadre des activités de discussion avec le client, le bureau régional examinera notre approche actuelle à cet égard afin de déterminer de quel type de</p>	<p>Septembre 2011</p> <p>Mars 2012</p> <p>Mars 2012</p> <p>Juin 2012</p> <p>Mars 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> le groupe de travail sur l'excellence du service a été établi dans le but de fournir une surveillance de la gestion des services à l'échelle du Ministère et d'appuyer le CDGMO et le Comité des opérations en ce qui a trait aux activités sur les normes de services; le groupe de travail a amorcé des discussions et des consultations dans le but de repérer les nouveaux services qui feront l'objet d'un examen/d'une évaluation en fonction des risques associés et de leur importance; les normes de service pour les subventions et contributions ont été élaborées et présentées au Comité des opérations. Elles devraient être approuvées au cours du premier trimestre de 2012-2013; les travaux de la Direction du soutien aux opérations et à la planification du Secteur des opérations régionales en ce qui concerne les services internes sont surtout axés sur les services internes qui ont une incidence directe sur la prestation des services externes. Le SOR collaborera avec le groupe de travail et la haute direction pour confirmer les activités du plan de travail liées aux services externes qui ne sont pas présentées dans le plan actuel. <p>Mise à jour/Justification</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

Région de la Colombie-Britannique			
<i>Vérification des pratiques de gestion – Région de la Colombie-Britannique</i> DATE D'APPROBATION : 22/09/2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	commentaires la région a besoin et de quelle manière on les obtiendra. Cet aspect sera lié à l'initiative nationale de gestion des services afin d'assurer une uniformité à l'échelle nationale.		<p>En date du 31 déc. 2012 : La région s'affaire à organiser une rencontre vers la fin février 2013 avec le Conseil du leadership. À cette occasion, il présentera le plan d'action préliminaire, et on déterminera de quelle manière ce plan sera communiqué aux Premières Nations de la C.-B.</p> <p>SVE : La mise en œuvre est achevée en grande partie. Classée.</p>
2. Le directeur général régional de la région de la Colombie-Britannique devrait collaborer avec l'administration centrale pour faire en sorte que le plan de ressources humaines et le plan d'activités intégré de la région soient intégrés et renferment des précisions sur les besoins prévus en ressources humaines et leur incidence sur les ressources financières. L'administration centrale doit communiquer la façon de procéder à l'ensemble des régions et des secteurs afin d'assurer une approche nationale uniforme pour la planification régionale.	Comme l'indique le plan d'activités ministériel pour 2011-2014, le Ministère s'efforcera d'améliorer la planification intégrée et l'harmonisation des ressources en établissant des principes et des processus (y compris un échéancier et un calendrier) pour la planification intégrée et la consultation avec des partenaires à l'interne (RH, DPF, SVE).	Mars 2012	<p>État : Demande de fermeture de dossier</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 31 déc. 2012 : Malgré la transition vers le centre régional des RH de l'Ouest, la région de la C.-B. (empreinte régionale des RH) continuera de travailler à l'intégration des RH et de la planification opérationnelle en vue du prochain cycle pour 2013-2014. La région de la C.-B. continue de respecter toutes les exigences nationales en matière de planification et de rapports.</p> <p>SVE : La mise en œuvre est achevée en grande partie. La recommandation sera classée en raison des progrès accomplis à ce jour par la région et POS.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

Région de la Colombie-Britannique			
Vérification des pratiques de gestion – Région de la Colombie-Britannique DATE D'APPROBATION : 22/09/2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>3. Le directeur général régional de la Colombie-Britannique devra préciser les exigences relatives aux documents de dotation et veiller à ce qu'on conserve les documents d'appui pour montrer en quoi les mesures prises en matière de dotation sont liées aux besoins recensés ou répondent au départ de membres du personnel ainsi qu'à des fins de vérification et de continuité des dossiers.</p>	<p>Le directeur général régional de la Colombie-Britannique délèguera cette responsabilité au directeur des ressources humaines pour s'assurer que les exigences relatives aux documents de dotation sont bien comprises et qu'on conserve toute l'information nécessaire.</p> <p>Mesures La Direction des ressources humaines (DRH) de la région de la Colombie-Britannique étudiera les listes de vérification actuelles des ressources humaines pour s'assurer qu'elles contiennent toute la documentation nécessaire dans le cadre des divers processus de dotation dirigés par le bureau régional, y compris les liens avec le plan de dotation régional des Ressources humaines. On communiquera les listes de vérification mises à jour au personnel de la Direction des ressources humaines.</p> <p>Le personnel du bureau régional</p>	Décembre 2012	<p>État : La demande sera classée (terminée).</p> <p>Mise à jour/Justification (en date du 31 mars 2012)</p> <p>Liste de vérification de la dotation nationale utilisée par le bureau régional depuis novembre 2011. Tous les dossiers de dotation comprennent une nouvelle liste de vérification.</p> <p>SVE : Mis en œuvre. La recommandation sera classée.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

Région de la Colombie-Britannique			
Vérification des pratiques de gestion – Région de la Colombie-Britannique DATE D'APPROBATION : 22/09/2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	travaille également avec la DGSRHMT pour élaborer des outils et des listes de vérification nationaux afin d'appuyer l'adoption de pratiques uniformes au sein du Ministère.		
4. Le directeur général régional de la région de la Colombie-Britannique doit voir à ce que l'analyse des mesures de dotation, des tendances à cet égard et du processus d'embauche se fasse de façon régulière.	<p>La DRH mettra au point un processus d'analyse et de reddition de comptes à l'équipe de direction en ce qui a trait aux mesures de dotation, tant aux niveaux transactionnel que stratégique, afin de documenter le cycle annuel de planification des activités.</p> <p>La DRH continuera à travailler avec la DGSRHMT pour obtenir de l'information et des rapports appuyant les activités d'analyse.</p>	Juillet 2011	<p>État : La demande sera classée (terminée).</p> <p>Mise à jour/Justification (en date du 31 mars 2012)</p> <p>Rapports de dotation mensuels envoyés à l'EHD. Analyse stratégique réalisée par l'intermédiaire de l'EHD pour gérer les mesures de dotation dans le cadre des mesures de contrôle de la dotation.</p> <p>SVE : Mis en œuvre. La recommandation sera classée.</p>
5. Le directeur régional de la région de la Colombie-Britannique doit élaborer et mettre en œuvre une approche officielle et documentée de la gestion des risques comportant un	<p><u>Court terme</u> Poursuivre l'évaluation continue des risques (Rapport sur la situation financière, conformité, etc.) et continuer de rendre compte des</p>	Octobre 2011	<p>État : Demande de fermeture de dossier.</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 31 déc. 2012 : Avec l'appui du groupe responsable de la gestion des risques, la région a terminé la circonscription des risques et a organisé</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

Région de la Colombie-Britannique			
<i>Vérification des pratiques de gestion – Région de la Colombie-Britannique</i> DATE D'APPROBATION : 22/09/2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>processus continu et une structure de gouvernance pour déterminer, évaluer et surveiller les risques et les mesures d'atténuation connexes à l'appui de la création d'un profil de risque régional. L'administration centrale doit donner de l'orientation aux régions et aux secteurs afin de garantir une approche nationale cohérente en matière de gestion des risques. (Par administration centrale, on entend Politiques et orientation stratégique, le champion de la gestion du risque du Ministère et le centre de gestion du risque du Secteur de la vérification et de l'évaluation.)</p>	<p>activités dans le cadre des plans d'activités trimestriels.</p> <p>En novembre 2010, le bureau régional a lancé le projet régional d'évaluation du risque posé par les programmes, qui met l'accent sur la conformité. À la suite de la vérification des pratiques de gestion, les responsables des programmes ont ciblé les activités qui présentent un risque élevé et conçu des plans d'action. La surveillance et la supervision relèvent de l'équipe de direction.</p> <p><u>Moyen terme</u> Avec le soutien de l'agent principal de gestion des risques, le champion de la gestion du risque concevra des outils de gestion des risques pour l'ensemble du Ministère.</p> <p>Les directeurs généraux régionaux appuieront ces efforts et mettront en œuvre, dans leurs régions respectives, des outils de gestion des risques qui vont dans le sens des approches nationales. Le bureau</p>		<p>des ateliers sur l'évaluation des risques en novembre 2012. Le profil de risque de la région de la C.-B. est terminé, et il a été validé par l'ensemble des participants et par la haute direction. Il est essentiel d'intégrer cette information au processus de planification à l'échelon régional et au sein des directions. Pour ce faire, on utilisera cette information pour étayer le prochain cycle de planification opérationnelle. La région donnera suite aux risques élevés en intégrant ces risques et nos mesures d'atténuation dans les plans de la direction, et au besoin, dans le plan régional. Elle en fera état dans le processus régional de planification et de reddition de comptes afin d'assumer la responsabilité des mesures à prendre.</p> <p>SVE : La mise en œuvre est achevée en grande partie. Classée.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

Région de la Colombie-Britannique			
<i>Vérification des pratiques de gestion – Région de la Colombie-Britannique</i> DATE D'APPROBATION : 22/09/2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>régional assurera la coordination et la liaison dans les travaux avec l'administration centrale pour ce qui est des cadres de gestion des risques propres aux programmes.</p> <p>Les responsables de la gestion des risques à l'administration centrale ont visité les régions en octobre 2010 pour passer en revue les pratiques en la matière et offrir de la formation. Les régions doivent maintenir des liens permanents avec ces experts pour appuyer les pratiques régionales en matière de gestion des risques.</p> <p>Les profils de risque organisationnel des régions doivent être intégrés au processus et aux documents de planification des activités régionales pour 2012-2013.</p>	2012-2013	
6. Le directeur général régional de la Colombie-Britannique doit clarifier les rôles, les responsabilités et l'objectif du comité de l'équipe de gestion de la Colombie-Britannique. Une fois que ce sera fait, le directeur	Le directeur général régional de la Colombie-Britannique précisera les rôles, les responsabilités et l'objectif du comité de l'équipe de gestion en fonction de la nouvelle structure régionale et s'assurera qu'ils sont	Décembre 2011	<p>État : La demande sera classée (terminée).</p> <p>Mise à jour/Justification (en date du 31 mars 2012) Le directeur général régional de la Colombie-Britannique a clarifié les rôles, les</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

Région de la Colombie-Britannique			
<i>Vérification des pratiques de gestion – Région de la Colombie-Britannique</i> DATE D'APPROBATION : 22/09/2011			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
général régional devra veiller à ce qu'on élabore et mette en œuvre un mandat détaillé pour les organes de surveillance régionaux (équipe de direction et comité de l'équipe de gestion).	indiqués dans les mandats mis à jour. Ces deux aspects seront mis en œuvre dès que terminés.		responsabilités et l'objectif du comité de l'EGCB et de l'EHD. Les mandats respectifs de l'EGCB et de l'EHD ont été élaborés. SGGID C.-B. 2057914 et 1915967, respectivement. SVE : Mis en œuvre. La recommandation sera classée.
7. Avant d'approuver une facture, le directeur général régional de la Colombie-Britannique doit s'assurer que l'entrepreneur en soutien TI respecte ses obligations contractuelles en ce qui a trait au respect des dates de production des rapports sur la gestion du rendement.	Le directeur général régional de la Colombie-Britannique délèguera cette responsabilité au directeur des services ministériels, qui veillera à ce qu'on fasse part de l'exigence concernant le respect des dates de production des rapports sur la surveillance du rendement à l'entrepreneur en soutien TI et qu'on respecte les modalités du contrat. Les rapports de rendement seront conservés avec la facture pour attester le respect des modalités du contrat et de l'article 34 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .	Septembre 2011	État : La demande sera classée (terminée). Mise à jour/Justification (en date du 31 mars 2012) L'exigence concernant le respect des dates de production des rapports sur la surveillance du rendement a été communiquée à l'entrepreneur en soutien TI (Donna Conna) dans une lettre datée du 29 novembre 2011 (SGGID C.-B. 1971374). Les rapports de rendement sont conservés avec la facture pour attester le respect des modalités du contrat et de l'article 34 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> . SVE : Mis en œuvre. La recommandation sera classée.

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

Région de la Colombie-Britannique

Vérification des pratiques de gestion – Région de la Colombie-Britannique
DATE D'APPROBATION : 22/09/2011

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME